

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL067

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL- Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2025,

Considérant ce qui suit :

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Direction Générale – Chargés de missions:

Dans le cadre de la signature de la convention globale territoriale avec la CAF et suite à une réussite de concours, il est proposé, à compter du 1^{er} juillet 2025, de créer deux postes de chargés de mission auprès de la direction générale ayant vocation à garantir le bon portage d'actions transversales :

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CRÉE** un poste de chargé de mission Famille, Parentalité et Handicap dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 444-821) ;
- **CRÉE** un poste de chargé de mission annualisé en charge de l'innovation managériale, de l'animation de la vie locale et de la promotion de la diversité dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 444-821)
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 ou 64131 du budget principal.

Il convient de préciser qu'en fonction de l'effectivité du recrutement et de la mise en stage/titularisation, le poste occupé actuellement par l'agent lauréat de concours sera supprimé ultérieurement.

Direction de l'Action Culturelle:

Afin de répondre aux besoins de la direction de l'action culturelle, et particulièrement de l'école d'arts plastiques, **à compter du 1^{er} septembre 2025, le conseil municipal :**

- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 18H30 (échelle indiciaire brute 389- 707)
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (échelle indiciaire brute 389- 707)
- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 12H30 (échelle indiciaire brute 389- 707)
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 14h30 (échelle indiciaire brute 389- 707) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64111 du budget principal.

Enfin, pour répondre aux besoins de la direction et de faciliter le recrutement d'un nouveau personnel suite à un départ en retraite, **à compter du 1^{er} juillet 2025, le conseil municipal :**

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteur territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 389- 707) ;

- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64111 ou 64131 du budget principal.

Direction Éducation Jeunesse et Sports

Enfin, pour répondre aux besoins de la direction et de recruter un nouveau personnel en charge des missions d'agent d'entretien et de restauration suite à la création d'un nouveau restaurant scolaire sur le territoire, **à compter du 1^{er} juillet 2025, le conseil municipal :**

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 211 compte 64111 ou 64131 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,